



**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'EAU POTABLE
EXERCICE 2024**

présenté conformément à l'article L.2224-5 du C.G.C.T.
Le Comité Syndical de l'USESA
du 25 septembre 2025

Préambule

• Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau ?

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est rédigé en application des articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que de l'arrêté du 2 mai 2007 modifié et son décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne obligation aux Services Publics d'eau et d'assainissement de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau avant le 30 septembre de l'année n+1.

Ce présent rapport concerne exclusivement le service public de production et de distribution de l'eau potable de l'USESA, il exclut l'assainissement pour lequel le syndicat n'a pas la compétence.

• Il constitue un outil de communication

..... entre les élus de l'USESA et les usagers du service d'eau.....

Après adoption par son Comité Syndical, le rapport est ensuite présenté aux délégués rencontrés lors des réunions de secteurs de l'USESA. Il est également remis dans toutes les collectivités adhérentes, pour une présentation à leur assemblée avant le 31 décembre de l'année n+1. Il est envoyé pour information à toutes les communes du territoire.

Le rapport doit pouvoir être librement consulté en mairie. Uniquement pour les communes de 3 500 habitants et plus, le maire est tenu d'en informer le public par voie d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

Ce rapport apporte aux usagers la connaissance du fonctionnement du service d'eau de l'USESA sur ses compétences et la gestion de son service.

Il permet au public de mieux comprendre les mécanismes qui conduisent au tarif de l'eau.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code Général des collectivités locales, le rapport annuel est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, constituée au sein de l'USESA.

..... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.....

Depuis l'adoption de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le rapport doit respecter de nouvelles exigences visant à renforcer les objectifs de transparence et de performance.

☞ Le Décret du 02 mai 2007 a instauré la liste des indicateurs de performance des services. Chaque année, ces indicateurs sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement → www.services.eaufrance.fr

Vous trouverez la liste des indicateurs de performances renseignés en fin de rapport.

☞ La Loi N°2010-788 du 10 juillet 2010 impose désormais aux Collectivités de joindre au rapport annuel, la note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau potable des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

SOMMAIRE		
1.	TERRITOIRE ET SERVICE	p.4
	1.1 Territoire et nombre d'habitants desservis	p.4
	1.2 Organisation administrative	p.6
	1.3 Mode de gestion du service d'eau	p.6
2.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	p.7
	2.1 Volumes prélevés	p.7
	2.2 Volumes vendus et volumes consommés	p.9
	2.3 Abonnés	p.9
	2.4 Linéaire du réseau	p.10
	2.5 Inventaire branchements plomb	p.10
3.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	p.11
	3.1 Modalités de tarification de l'eau potable	p.11
	3.2 Recettes liées à la facturation du service	p.15
	3.3 Présentation de factures d'eau	p.15
4.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	p.18
	4.1 Qualité de l'eau	p.18
	4.2 Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable (ICGPR)	p.20
	4.3 Rendement du réseau de distribution	p.21
	4.4 Indice linéaire des volumes non comptés	p.21
	4.5 Indice linéaire des pertes en réseau	p.22
	4.6 Taux de renouvellement du réseau	p.22
	4.7 Indice d'avancement de protection de la ressource	p.23
	4.8 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	p.24
	4.9 Délai d'ouverture de branchement et respect de ce délai	p.24
	4.10 Taux d'impayés	p.24
	4.11 Réclamations	p.24
5.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	p.25
	5.1 Montants financiers des investissements et des subventions	p.25
	5.2 Etat de la dette	p.26
	5.3 Amortissements	p.26
	5.4 Projets et travaux à l'étude	p.26
6.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	p.30
	6.1 Abandons de créances	p.30
	6.2 Mesures pour l'action sociale	p.30
	6.3 Coopération décentralisée	p.31
7.	INDICATEURS DU SERVICE	p.32
	L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME	p.33
8.	COMITE SYNDICAL DE L'USESA	p.37

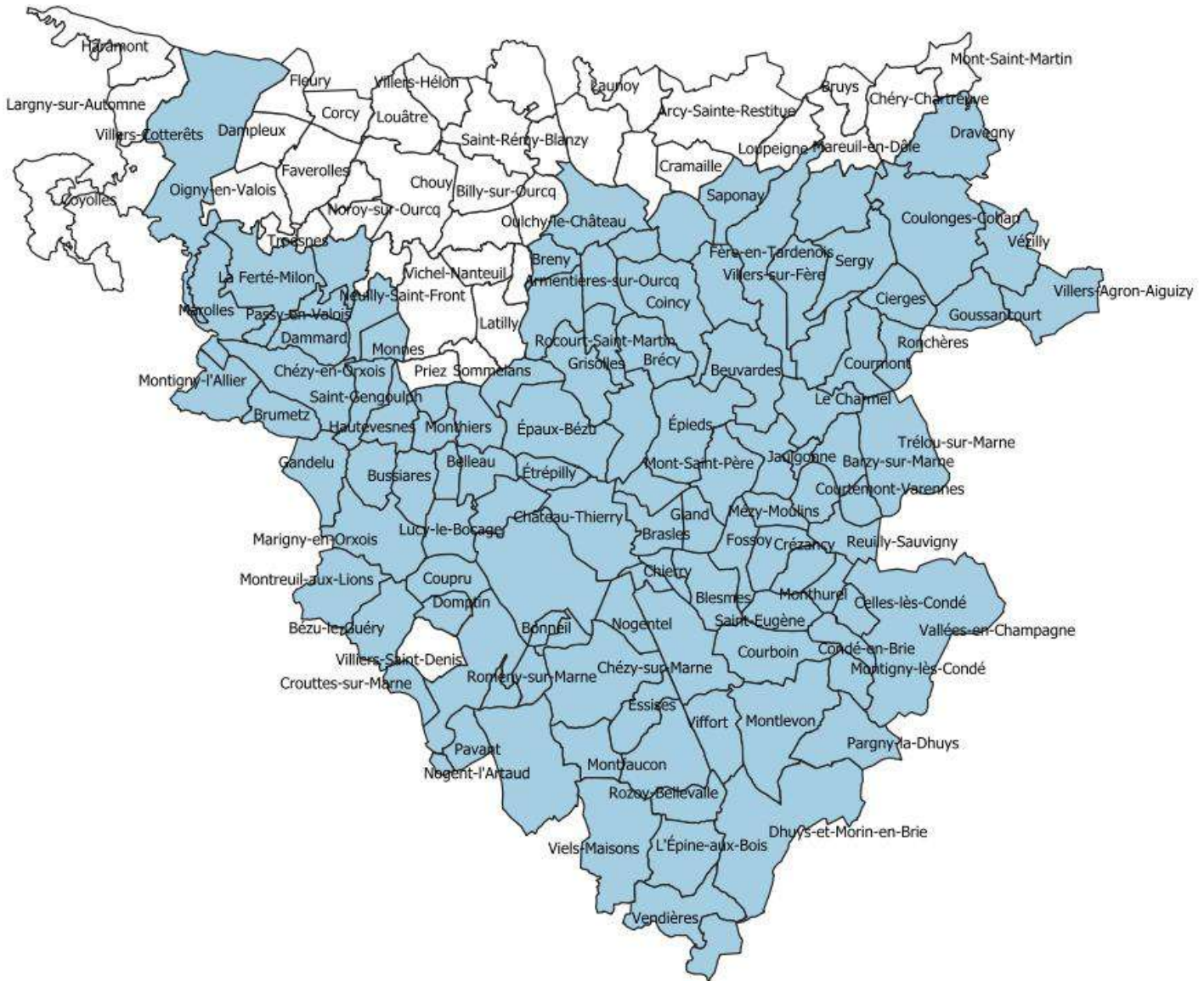
1. TERRITOIRE ET SERVICE

1.1. Territoire et nombre d'habitants desservis

Le territoire d'intervention de l'USESA s'étend sur l'arrondissement de Château-Thierry, de Soissons et dans l'Oise (commune de Marolles).

Les communes de Breny et Pavant (adhésion partielle avant 2024) ont rejoint l'USESA en 2024.

Le territoire de l'USESA comprend 109 communes.



	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
1	Armentières-sur-Ourcq	103	58
2	Azy-sur-Marne	381	179
3	Barzy-sur-Marne	396	221
4	Belleau	136	74
5	Beuvarde	768	380
6	Bézu-le-Guéry	257	123
7	Bézu-Saint-Germain	1 016	424
8	Blesmes	481	218
9	Bonneil	386	214
10	Bonnesvalyn	216	108
11	Bouresches	191	89
12	Brasles	1 667	841
13	Brécý	325	147
14	Breny	229	112
15	Brumetz	191	95
16	Bruyères-sur-Fère	196	94
17	Bussiares	146	80
18	Celles-lès-Condé	100	51
19	La Chapelle-sur-Chézy	306	135
20	Charly/Marne	2 622	1 184
21	Le Charmel	333	163
22	Chartèves	367	184
23	Château-Thierry	15 513	6 548
24	Chézy-en-Orxois	395	183
25	Chézy-sur-Marne	1 350	683
26	Chierry	1 177	574
27	Cierges	67	43
28	Coincy	1 272	631
29	Condé-en-Brie	686	368
30	Connigis	332	146
31	Coulonges-Cohan	451	225
32	Coupru	160	76
33	Courboin	316	148
34	Courchamps	84	44
35	Courmont	121	65
36	Courtemont-Varennes	354	164
37	Crézancy	1 315	513
38	La Croix-sur-Ourcq	93	53
39	Crouettes sur Marne	632	315
40	Dammard	384	197
41	Dhuys et Morin-en-Brie	837	416
42	Domptin	639	316
43	Dravegny	132	54
44	Epaux-Bézu	568	284
45	Epieds	422	190
46	L'Epine-aux-Bois	260	136
47	Essises	422	187
48	Essômes-sur-Marne	2 785	1 233
49	Etampes-sur-Marne	1 358	706
50	Etrépilly	127	65
51	Fère-en-Tardenois	2 965	1 336
52	La Ferté-Milon	2 164	1 044
53	Fossoy	520	266
54	Fresnes-en-Tardenois	278	109
55	Gandelu	709	305

	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
56	Gland	437	235
57	Goussancourt	119	73
58	Grisolles	235	105
59	Hautevesnes	164	76
60	Jaulgonne	677	359
61	Licy-Clignon	76	35
62	Lucy-le-Bocage	215	90
63	Macogny	66	23
64	Marigny-en-Orxois	535	273
65	Marizy-Sainte-Geneviève	130	64
66	Marolles	665	315
67	Mézy-Moulins	546	234
68	Monnes	97	41
69	Mont-Saint-Père	709	328
70	Montfaucon	211	96
71	Monthiers	155	76
72	Monthurel	147	82
73	Montigny l'Allier	273	142
74	Montigny-lès-Condé	56	91
75	Montlevon	302	131
76	Montreuil-aux-Lions	1 372	648
77	Nanteuil-Notre-Dame	77	44
78	Nesles-la-Montagne	1 242	528
79	Nogent-l'Artaud	2 142	1 032
80	Nogentel	1 130	520
81	Oulchy-le-Château	824	369
82	Pargny-la-Dhuys	175	96
83	Passy-en-Valois	133	62
84	Passy-sur-Marne	138	87
85	Pavant	768	376
86	Reuilly-Sauvigny	203	114
87	Rocourt Saint Martin	315	112
88	Romeny-sur-Marne	492	239
89	Ronchères	149	66
90	Rozoy-Bellevalle	124	75
91	Saint-Eugène	239	104
92	Saint-Gengoulph	156	72
93	Saponay	276	132
94	Saulchery	704	338
95	Sergy	141	81
96	Seringes-et-Nesles	267	116
97	Torcy-en-Valois	75	46
98	Trélou-sur-Marne	963	540
99	Vallées-en-Champagne	592	312
100	Vendières	140	83
101	Verdilly	472	195
102	Veully-la-Poterie	163	85
103	Vézilly	193	103
104	Viels Maisons	1 224	481
105	Viffort	319	161
106	Villeneuve-sur-Fère	297	143
107	Villers-Agron-Aiguizy	69	42
108	Villers Cotterêts	10 869	4 727
109	Villers-sur-Fère	532	226
TOTAL USESA		82 491	38 021

Le total des abonnés de ce tableau n'intègre pas les 7 abonnés de vente en gros.

L'estimation des habitants desservis est définie au sens de l'article L.2334-2 du CGCT : Population légale selon Insee, applicable au 1^{er} Janvier 2020.

1.2. Organisation administrative

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) est un syndicat mixte fermé comprenant 3 EPCI et 23 communes.

Ses compétences recouvrent la production, la protection des ouvrages de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable.

• Administration de l'USESA

- ✚ **Le Comité Syndical** est constitué de 67 délégués titulaires et de 38 délégués suppléants
- ✚ **Le bureau** comprend 1 président et 11 vice-présidents.
- ✚ **Cinq secteurs** regroupent des délégués répartis localement selon une démarche de structuration des réseaux et de proximité voulue par les élus de l'USESA : Château-Thierry, Saint-Gengoulph/Epoux-Bézu/La Ferté-Milon, Tardenois/Oulchy-le-Château, Marne et Surmelin/La Brie, Essômes-sur-Marne/Nogent-l'Artaud
- ✚ **Dix commissions de travail** thématiques sont constituées :
 - commission finances
 - commission suivi du contrat de Délégation du Service Public – Comité de pilotage
 - commission travaux
 - commission administration générale
 - commission protection de la ressource en eau, diagnostic des ressources
 - commission communication– classes d'eau – coopération décentralisée
 - commission solidarité eau, fuite après compteur
 - commission en charge du suivi du patrimoine de la collectivité
 - commission patrimoine, études prospectives
 - commission défense incendie

• Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Trois réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux se sont tenues les 29 mai, 18 juin et 04 décembre 2024.

1.3. Mode de gestion du service d'eau

Le service d'eau potable est exploité par 2 contrats de délégation de service public en affermage.

-Un contrat de Délégation de Service Public sur la commune de Villers-Cotterêts a été signé le 14 novembre 2016 avec effet au 21 décembre 2016. La durée du contrat est de 10 ans soit jusqu'au 20 décembre 2026. L'exploitation du service d'eau potable est confiée à la société Véolia Eau.

-Un contrat de délégation de service public sur les 108 autres communes a été signé le 27 février 2013 avec effet au 1^{er} mars 2013. La durée du contrat est de 15 ans soit jusqu'au 29 février 2028, avec trois ilots concessifs : la télé-relève des compteurs, la sectorisation et la suppression des branchements plomb. L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la société Véolia Eau.

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

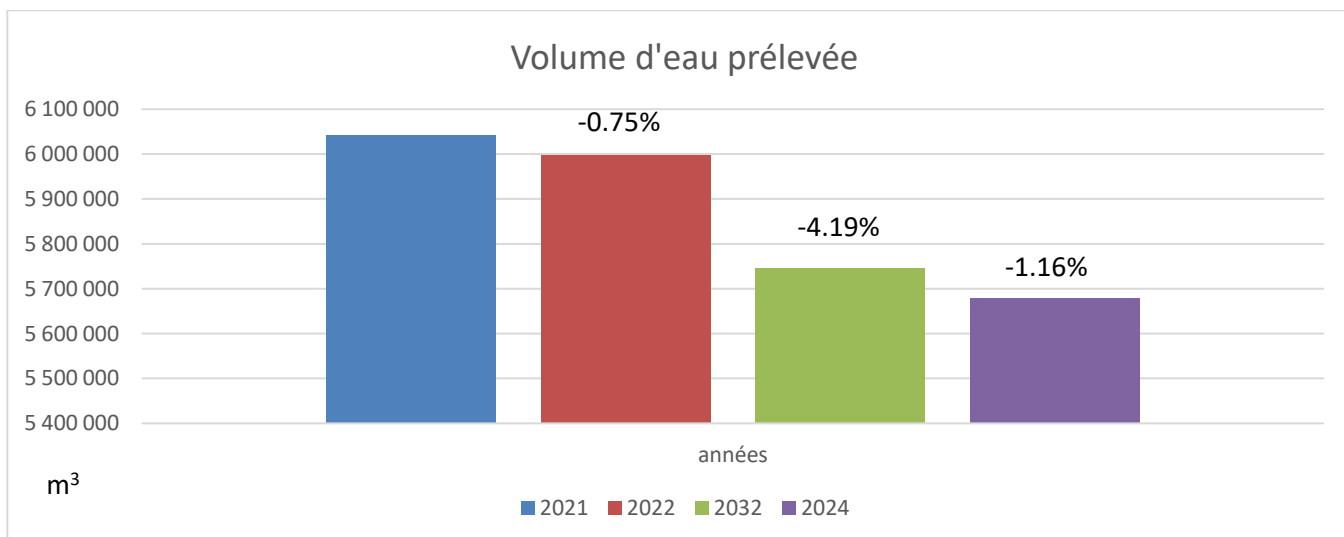
Chiffres clés

➤ 82 491 habitants desservis	➤ 38 021 abonnés
➤ 75 réservoirs d'une capacité de 32 044 m ³	➤ 1 392.63 km de réseau (hors branchements)
➤ 1 ressource d'eau de surface	➤ 3 748 594 m ³ d'eau vendus
➤ 29 ressources d'eau souterraine	523 419 m ³ d'eau industrielle vendus
➤ 6 ressources d'eau souterraine industrielles	

2.1. Volumes prélevés

Volumes prélevés en 2024 : 5 679 031 m³

Volume prélevé par nature d'eau (m ³)	2023	2024	Répartition 2024
Total prélevé	5 745 592	5 679 031	100%
eau de surface	1 834 935	1 832 918	32,28%
eau souterraine	3 334 793	3 315 333	67,72%
eau industrielle	575 864	530 780	



A l'échelle du bassin Seine Normandie, la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'Eau vise une réduction de 10% des prélèvements (tous usages confondus) d'ici 2030 (base 2019) avec une baisse de 14% pour la part collectivités.

Sur le territoire de l'USESA, les prélèvements ont diminué de 6.95% depuis 2019.

L'objectif de l'USESA visera à une réduction globale de 14% des prélèvements sur les captages d'ici 2030.

SITES DE PRODUCTION AEP			VOLUMES PRELEVES		EVOLUTION
Commune	Ressources	Usines	2023	2024	2023/2024
Chézy-sur-Marne	Puits 11 - C1 - C2	déferrisation et démanganisation	681 850	744 425	9,18%
Chézy-sur-Marne	Usine de traitement eau de surface	station de production d'eau	1 834 935	1 832 918	-0,11%
Torcy-en-Valois	Forage F1bis	déferrisation/ décarbonatation (Torcy-en-Valois)	127 176	99 038	-22,13%
Licy-Clignon	Source Les Zièbres		116 012	146 201	26,02%
Monthiers	Source Billois		112 854	97 198	-13,87%
Vallées-en- Champagne	Sources pièce du chaudron et Moulin Blanc		408 130	401 795	-1,55%
Epaux-Bézu	Source La Chapellerie	décarbonatation	99 398	93 511	-5,92%
Fère-en-Tardenois	Puits 2 - Forage F3	décarbonatation	186 744	121 550	-34,91%
	Puits 4		291 446	229 964	-21,10%
Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons		73 520	63 587	-13,51%
Montlevon	Source Coupigny	traitement des pesticides	208 410	218 345	4,77%
La Ferté-Milon	Puits de la carrière		86 639	73 691	-14,94%
Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan		1 508	1 210	-19,76%
Marolles	Puits Marolles		28 923	39 503	36,58%
Saulchery	Puits l'Eguillon	traitement des pesticides	175 914	175 843	-0,04%
Courmont	Source de la côte de Fay		1 777	0	-100,00%
Coincy	Source de la poterie		31 732	38 344	20,84%
	Forage Le Brulis		46 947	59 959	27,72%
	Forage Les Martelets		16 168	20 500	26,79%
Sergy	Source de Sergy		3 507	0	-100,00%
Nogentel	Source des Rouesses	traitement des pesticides	48 030	50 068	4,24%
Breny	Source de Fontenaille		-	19 938	-
Pavant	Puits de Pavant		-	36 073	-
Haramont	Source de la Dhuys		266 074	263 475	-0,98%
Villers-Cotterêts	P1- porte blanche	déferrisation	0	0	-
	P2- Route de vivières		0	0	-
	Forage F3		231 022	234 421	1,47%
	Forage F4		91 012	86 694	-4,74%
TOTAL DES VOLUMES PRELEVES EN m³			5 169 728	5 148 251	-0,42%

Le total des volumes prélevés par rapport à 2024 est en diminution de -0.42%.

SITES DE PRODUCTION EAU INDUSTRIELLE			VOLUMES PRELEVES		EVOLUTION
Commune	Ressources	Usines	2023	2024	2023/2024
Château-Thierry	Puits La Plaine (6)		575 864	530 780	-7,83%

Le total des volumes prélevés pour l'eau industrielle par rapport à 2024 est en diminution de -7.83 %.

2.2. Volumes vendus et volumes consommés

VOLUMES PRODUITS ET MIS EN DISTRIBUTION (en m ³)				
		2023	2024	%
A	Volumes prélevés	5 169 728	5 148 251	-0,42%
B	Besoins en eau des usines	335 264	341 029	1,72%
A-B	Volumes produits	4 834 464	4 807 222	-0,56%
C	Volumes achetés à d'autres services d'eau	114 822	103 917	-9,50%
	CACPB Pisseloup	3 991	3 887	-2,61%
	CCPO Montigny l'Allier	16 833	13 460	-20,04%
	CCPO Brumetz	11 617	6 105	-47,45%
	CACPB Crouttes sur Marne	32 140	33 011	2,71%
	S2E 77 Viels-Maisons	15 405	13 163	-14,55%
	USESA (pour Villers-Cotterêts)	34 836	34 291	-1,56%
D	Volumes d'eau vendus à d'autres services d'eau	102 813	78 199	-23,94%
	Neuilly-Saint-Front	33	1	-96,97%
	Villiers-Saint-Denis	283	312	10,25%
	Pavant	1 130	100	-91,15%
	CC des Coteaux de la Marne	26 274	4413	-83,20%
	Villiers-Cotterêts	34 836	34 385	-1,29%
	Haramont	28 678	25 346	-11,62%
	Largny-Automne	11 579	13 642	17,82%
E=A-B+C-D	Volumes mis en distribution	4 846 473	4 832 940	-0,28%

VOLUMES VENDUS (en m ³)				
		2023	2024	%
F	Volumes vendus aux abonnés du service	3 843 998	3 670 395	-4,52%
	domestiques ou assimilés	3 818 671	3 648 631	-4,45%
	autres que domestiques	25 327	21 764	-14,07%
G	Volumes vendus à d'autres services d'eau potable	102 813	78 199	-23,94%
H=F+G	Volumes vendus	3 946 811	3 748 594	-5,02%

Les volumes vendus sont en baisse de -5,21%

VOLUMES CONSOMMES (en m ³)				
		2023	2024	%
I	Volumes comptabilisés 365 jours	3 863 529	3 691 775	-4,45%
J	Volumes de services (nettoyage des réservoirs, purges, désinfection après travaux, etc...)	33 213	33 441	0,69%
K	Volumes consommés sans comptage (essais de poteau incendie, bornes fontaines sans compteur, etc...)	4 290	6 000	39,86%
L=I+J+K	Total des volumes consommés autorisés	3 901 032	3 731 216	-4,35%

Les volumes comptabilisés correspondent à la totalité des volumes passés par le compteur des abonnés y compris les dégrèvements pour fuite après compteur.

EAU INDUSTRIELLE			
	2023	2024	%
Volumes prélevés	575 864	530 780	-7,83%
Volumes mis en distribution et vendus	575 864	523 419	-9,11%

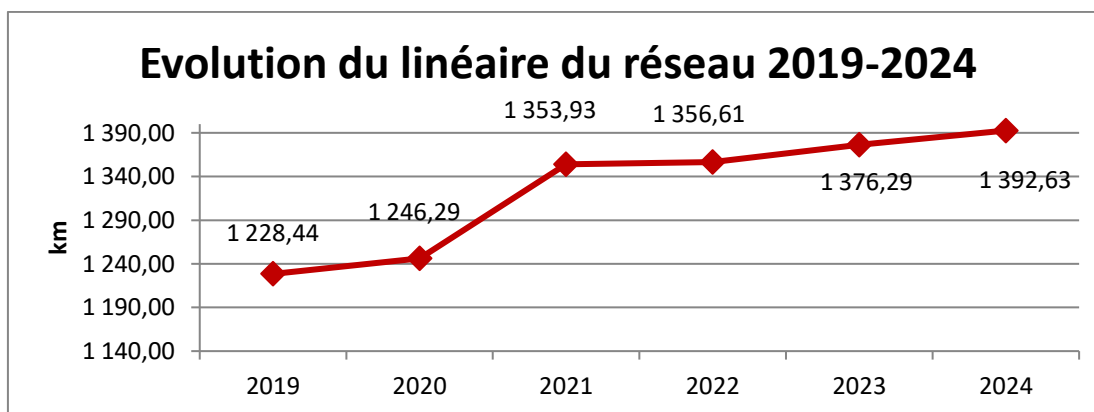
2.3. Abonnés

NOMBRE D'ABONNES PAR SECTEUR D'ACTIVITE			
Secteurs d'activité	2023	2024	%
Nombre total d'abonnés (clients)	37 308	38 028	1,93%
domestiques et collectifs ou assimilés	37 295	38 016	1,93%
autres que domestiques	3	4	33,33%
autre service d'eau potable	7	7	0,00%
eaux industrielles	1	1	0,00%
Nombre total d'habitants desservis	81 769	82 491	0,88%

2.4. Linéaire du réseau

La longueur du réseau de distribution (hors branchements) est de **1392.63 km**.

Linéaire du réseau 2023	Linéaire du réseau 2024	%
1 376.29 km	1 392.63 km	1.18 %



2.5. Inventaire branchements plomb

Branchement plomb restant à supprimer au 31/12/2023		Branchements plomb supprimés en 2024		Branchement plomb restant à supprimer au 31/12/2024	
1 625	4.36 %	389	23.9 % des branchements en plomb restants supprimés	1 236	3.3%

Le syndicat change progressivement les branchements en plomb

Exigence réglementaire :
 ➔ 10 microgrammes par litre (teneur maximale en plomb à l'arrivée de l'eau au robinet).

3. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1. Modalités de tarification de l'eau potable

Conformément à la Loi sur l'Eau parue au Journal Officiel du 04 janvier 1992, la tarification comporte un abonnement et une part variable (prix au m³) fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

- *Part revenant à l'exploitant*

➔ La rémunération du délégataire Véolia Eau pour l'exploitation du service d'eau est fixée par un contrat d'affermage pour les 108 communes hors Villers-Cotterêts selon les modalités ci-dessous.

♦ **Part fixe (abonnement)** : son montant est proportionnel au diamètre du compteur

Diamètre compteur	15 mm	20mm	30mm	40mm	50mm	60mm	80mm	100mm	125mm et +
Montant annuel H.T. au 01/01/24	67,22	92,36	136,34	186,60	230,58	274,56	368,82	469,34	595,00
Montant annuel H.T. au 01/01/25	66,90	91,92	135,70	185,72	229,48	273,26	367,06	467,10	592,16

♦ **Part variable** : son montant varie en fonction des tranches de consommation

Tranche de consommation	0 à 30 m ³	31 à 60 m ³	61 à 120 m ³	+ de 120 m ³
Montant du m ³ H.T. au 01/01/24	0,6309	1,3466	0,9507	0,9507
Montant du m ³ H.T. au 01/01/25	0,6084	1,3206	0,9267	0,9267

♦ **Frais d'accès au service €/ H.T.**

au 01/01/24	62,83
au 01/01/25	62,53

➔ La rémunération du délégataire Véolia Eau pour l'exploitation du service d'eau est fixée par un contrat d'affermage pour la commune de Villers-Cotterêts selon les modalités ci-dessous.

♦ Part fixe (abonnement) :

Montant annuel H.T. 01/01/24	32,70 €
Montant annuel H.T. 01/01/25	32,10 €

♦ Part variable :

Montant du m ³ H.T. 01/01/24	1,1412 €
Montant du m ³ H.T. 01/01/25	1,1198 €

♦ Frais d'accès au service €/ H.T.

01/01/24	58,86
01/01/25	57,76

• *Part revenant à l'USESA*

➔ Pour les 108 communes hors Villers-Cotterêts

♦ Part fixe (abonnement) €/abonné/an

01/01/24	18,23
01/01/25	18,62

♦ Part variable €/ m³ consommé H.T.

01/01/24	0,8273
01/01/25	0,8453

➔ Pour la commune de Villers-Cotterêts

♦ Part fixe (abonnement) €/abonné/an

01/01/24	16,56
01/01/25	17,37

♦ Part variable €/ m³ consommé H.T.

01/01/24	0,6294
01/01/25	0,7072

• **Part revenant aux autres organismes**

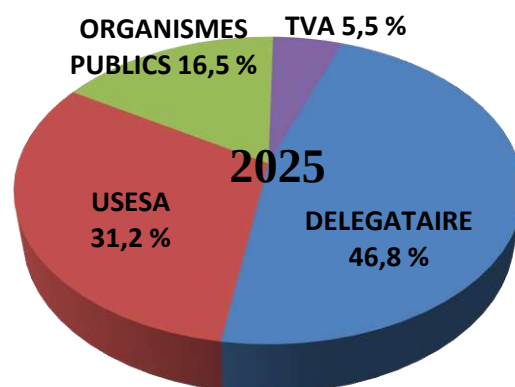
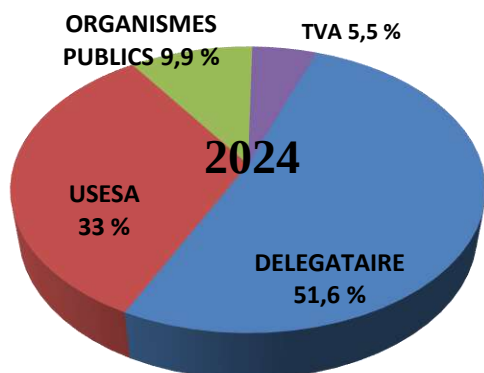
L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et l'EPTB Seine Grands Lacs prélèvent des redevances, appliquées sur les facturations du territoire de l'USESA :

€/m ³ H.T.	2024	2025
Redevance prélèvement Seine Grands Lacs	0,004	0,004
Redevance pollution AESN	0,22 zone de base 0,38 zone moyenne	-
Redevance préservation de la ressource en eau AESN	0,07 (USESA) 0.095 (Villers-Cotterêts)	-
Redevance prélèvement ressource en eau AESN	-	0,05
Redevance consommation eau potable	-	0,46
Redevance performance des réseaux eau potable	-	0,017

La note d'information établie par l'Agence de l'Eau, sur les redevances et son programme pluriannuel d'intervention est annexée au présent rapport.

Au 1^{er} Janvier 2025, le prix moyen du m³ d'eau pour un abonné consommant 120 m³/an (consommation de référence) est de **3,20 € TTC**

Au 1^{er} janvier 2025, la part des redevances prélevées par les organismes publics est passée de 9.9% à 16.5%



USESA : investissements et renouvellement des réseaux

DELEGATAIRE : service exploitation - renouvellement matériel

ORGANISMES PUBLICS : AESN : taxes prélèvement ressource en eau, consommation d'eau potable et performance réseaux eau potable / EPTB : prélèvement Seine Grands Lacs

TVA : Taxes sur la Valeur Ajoutée

• Délibérations fixant les tarifs d'eau en vigueur pour 2024

• Tarif du délégataire

Pour les communes hors Villers-Cotterêts

- ☞ Application du contrat d'affermage en date du 1^{er} mars 2013 (article 4.1.1)
- ☞ Avenant N°10 au contrat (article 5)
- ☞ Avenant N°11 au contrat (article 13)
- ☞ Avenant N°12 au contrat (article 10)

Pour la commune de Villers-Cotterêts

- ☞ Application du contrat d'affermage en date du 21 décembre 2016 (article 8.1.2)
- ☞ Avenant N°1 au contrat (article 3)
- ☞ Avenant N°2 au contrat (article 6)

• Tarif du Syndicat

- ☞ Délibération du 14 décembre 2021 : gel de la part syndicale, le tarif 2021 est reconduit en 2022 sans application de l'indexation des prix
- ☞ Délibération du 08 novembre 2022 : formule de révision de la part syndicale
- ☞ Délibération du 13 décembre 2022 : actualisation des tarifs au 01/01/2023
- ☞ Délibération du 21 novembre 2023 : tarification de la part syndicale au 01/01/2024
- ☞ Délibération du 17 décembre 2024 : tarification de la part syndicale au 01/01/2025

• Tarifs au 01 janvier 2025

☞ La part revenant à l'USESA sur la facture d'eau potable se décompose comme suit (tarif hors taxes au 01/01/2025) :

- Part fixe (abonnement) : 18,62 € /an /abonné
- Part variable : 0,8453 € /m³ consommé

☞ La révision sur le prix de l'eau en 2025 de la part syndicale, représente pour l'abonné, pour une consommation de 120 m³, une hausse de :

- ⇒ +0,39 € sur l'abonnement
- ⇒ +0,018 € sur le m³

Soit une augmentation de 2,55 €/an pour une consommation selon la facture type de 120 m³/an.

Evolution du tarif de la part syndicale 2023 -2025

	01/01/23	01/01/24	01/01/25	% évolution 2024-2025
Abonnement annuel (€)	17,9589	18,2283	18,6241	2,17 %
Consommation (€/m³)	0,8151	0,8273	0,8453	2,17 %
Tarif pour 120 m³ (€)	0,96	0,98	1	2,17 %

Tarifs des communes adhérentes en 2024-2025

Le comité syndical de l'USESA a voté en faveur d'un lissage tarifaire progressif du prix de l'eau pour la part syndicale de l'USESA pour les communes ayant adhéré depuis 2021.

Part syndicale Tarif HT		USESA	Lissage tarifaire 2021-2026								
			Villers-Cotterêts	Brécy	Coincy	Courmont	Nogentel	Sergy	Viels Maisons	Breny	Pavant
Prime fixe annuelle (€)	Au 01/01/24	18,2283	16,5602	18,2283	18,2283	12,5627	16,8377	12,5627	18,2283	7,0000	12,0000
	Au 01/01/25	18,6241	17,3732	18,62413	18,6241	14,7077	17,5577	14,7077	18,6241	11,000	14,3330
Part Variable (€/m³)	Au 01/01/24	0,8273	0,6294	0,8076	0,8109	0,5163	0,6143	0,5163	0,6497	0,1000	0,3200
	Au 01/01/25	0,8453	0,7072	0,8208	0,8279	0,6313	0,6970	0,6313	0,7207	0,3541	0,5010

A partir de 2027, le tarif d'eau potable de la part syndicale sera identique pour tous les abonnés.

3.2. Recettes liées à la facturation du service

PRODUITS VENTE D'EAU		2020	2021	2022	2023	2024
DELEGATAIRE	Recettes liées à la facturation du service	4 601 980 €	5 456 376 €	5 763 379 €	6 176 348 €	6 401 516 €
	Vente d'eau à d'autres services publics	32 408 €	72 612 €	98 150 €	70 901 €	47 501 €
USESA	Recettes liées à la facturation du service	4 160 321 €	3 835 373 €	3 686 596 €	3 862 348 €	3 916 098
	Vente d'eau à d'autres services publics	41 064 €	62 224 €	71 007 €	55 509 €	30 008

3.3. Présentation de factures d'eau

Facture 120 m³

Tarif au 1^{er} janvier 2024

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50 %	Montant TTC
SERVICE DE L'EAU POTABLE						
Abonnement délégataire Ø 15	2	33,61 €	67,22 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	9,11 €		18,23 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0,6309 €	18,93 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1,3466 €	40,40 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0,9507 €	57,04 €			
Consommation USESA	120	0,8273 €		99,28 €		
SOUS TOTAL			183,59 €	117,50 €	16,56 €	317,65 €
AUTRES REDEVANCES						
Redevance Prélèvement Seine Grands lacs	120,00	0,004 €		0,48 €		
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	120	0,0700 €		8,40 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	120	0,2200 €		26,40 €		
SOUS TOTAL				35,28 €	1,94 €	37,22 €
TOTAL			183,59 €	152,78 €	18,50 €	354,87 €
MONTANT H.T.						336,37 €
MONTANT TVA			Coût TTC du m ³ :	2,9573 €		18,50 €
MONTANT FACTURE TTC		Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA)		2,5091 €		354,87 €
		Coût total HT du m ³		2,8031 €		

Facture 120 m³

Tarif au 1^{er} janvier 2025

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
SERVICE DE L'EAU POTABLE						
Abonnement délégataire Ø 15	2	33,45 €	66,90 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	9,31 €		18,62 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0,6084 €	18,25 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1,3206 €	39,62 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0,9267 €	55,60 €			
Consommation USESA	120	0,8453 €		101,44 €		
SOUS TOTAL			180,37 €	120,06 €	16,52 €	316,95 €
AUTRES REDEVANCES						
Redevance Prélèvement Seine Grands lacs	120	0,004 €		0,48 €		
Redevance prélèvement : Agence de l'Eau	120	0,0500 €		6,00 €		
Redevance consommation : Agence de l'Eau	120	0,4600 €		55,20 €		
Redevance performance réseaux : Agence de l'Eau	120	0,0170 €		2,04 €		
SOUS TOTAL				63,72 €	3,50 €	67,22 €
TOTAL			180,37 €	183,78 €	20,03 €	384,18 €
MONTANT H.T.						364,15 €
MONTANT TVA			Coût TTC du m ³ :	3,2015 €		20,03 €
MONTANT FACTURE TTC		Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA)		2,5036 €		384,18 €
		Coût total HT du m ³		3,0346 €		

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. Qualité de l'eau

Les résultats présentés dans ce chapitre proviennent des contrôles réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les tableaux présentent :

- les données relatives à la qualité des eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R.1321-15 du code de la santé publique
- les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

→ Résultats sur l'eau brute des ressources

	Nombre résultats analyses	Nombre paramètres non conformes
Microbiologie	24	0
Physico-chimie	6 825	1

Paramètres soumis à limite de qualité					
	Paramètre	Nombre de non-conformité	Résultats des non conformités	Point de prélèvement	Valeur seuil
Physicochimie	Chloridazone desphényl	1	2.459 µg/L	Puits F2 de Fère en Tardenois	2 µg/L

→ Résultats sur l'eau distribuée

Paramètres soumis à limite de qualité		
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes
Microbiologie	283	1 (a)
Physico-chimie	306	27 (b)

Les limites de qualité correspondent à des concentrations maximales admises à respecter et portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à long terme pour la santé (paramètres microbiologiques, nitrates, pesticides, sous-produits de désinfection de l'eau, certains métaux, solvants chlorés...).

Le détail des résultats non conformes par rapport à la limite de qualité est présenté dans le tableau de la page suivante.

Paramètres soumis à limite de qualité				
	Paramètre	Résultats des non conformités	Point de prélèvement	Valeur seuil
Microbiologie (a)	Escherichia coli.	2/100mL	Sortie station Montlevon	0/100mL
Physicochimie (b)	Chloridazone desphényl	0.109 à 2.013 µg/L	Station Breny, station Pavant, station Saint Quentin sur Allan, station la Ferté Milon, station Torcy en Valois, station Fère en Tardenois, station de la plaine, station Chézy sur Marne, station Epaux-Bézu, Marolles	0.10 µg/L
	Chloridazone méthyl desphényl	0.105 à 0.829 µg/L	Station Breny, station Pavant, station Saint Quentin sur Allan, station la Ferté Milon, station Fère en Tardenois, station de la plaine, station Chézy sur Marne, station Epaux-Bézu, Marolles	0.10 µg/L
	Chlorothalonil R471811 jusqu'en avril 2024 – non pertinent à partir de mai 2024	0.129 à 1.711 µg/L	Station La chapelle Monthodon, réservoir Brécy, station Breny, réservoir de Coincy, station Pavant, station Saint Quentin sur Allan, station la Ferté Milon, station Torcy en Valois, station Fère en Tardenois, station Nogent l'Artaud, station de la plaine, station Montlevon, station Chézy sur Marne, station Epaux-Bézu, Marolles	0.10 µg/L

L'eau a toujours été déclarée consommable par l'Agence Régionale de Santé.

Sur plusieurs des ressources de l'USESA, la présence de deux métabolites de la chloridazone, la chloridazone-desphényl et la chloridazone-méthyl-desphényl a été constatée dans les eaux distribuées à des concentrations supérieures à la limite de qualité fixée à 0,1µg/L.

L'ARS a donné les indications suivantes :

- ▶ La présence de chaque molécule ou métabolite est limitée à 0,1 µg/L par la réglementation.
- ▶ Cette valeur de 0,1µg/L a pour seul objectif de réduire la présence dans l'eau de ces molécules indésirables au plus bas niveau possible (c'était la limite détectable quand la réglementation a été faite).
- ▶ Elle n'est pas fondée sur une approche toxicologique, et n'a donc pas de signification sanitaire (elle ne permet pas d'établir un lien avec un risque pour la santé).
- ▶ La gestion des risques sanitaires liés aux pesticides est fondée sur la « valeur sanitaire maximale (Vmax) » qui est fixée à 3 µg/L pour chacune des 2 molécules filles de chloridazone.
- ▶ Toutefois, une surveillance renforcée de la présence de ces métabolites est mise en place par l'ARS, afin de suivre l'évolution de la situation.

L'USESA recherche les moyens à mettre en œuvre pour ramener cette teneur dans la limite réglementaire.

Il est à noter qu'en avril 2024, la molécule de Chlorothalonil R471811 a été déclarée non pertinente par les autorités sanitaires. La limite de qualité passe de 0.1µg/L à 0.9 µg/L.

→ Taux de conformité

Taux de conformité microbiologique : 99.7 % et taux de conformité physico-chimique : 91.18 %.

	2021	2022	2023	2024
Taux de conformité microbiologique	99.6%	99.6%	99.7%	99.7%
Nombre de prélèvements non conformes	1	1	1	1
Nombre total de prélèvements	305	275	317	283
Taux de conformité physico-chimique	92.4%	96.3%	88.9%	91.2%
Nombre de prélèvements non conformes	24	11	39	27
Nombre total de prélèvements	329	294	350	306

4.2. Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable (ICGPR)

Cet indicateur traduit la bonne connaissance du patrimoine.

La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 points.

Le calcul modifié par arrêté du 2 décembre 2013 inclut les dispositions suivantes :

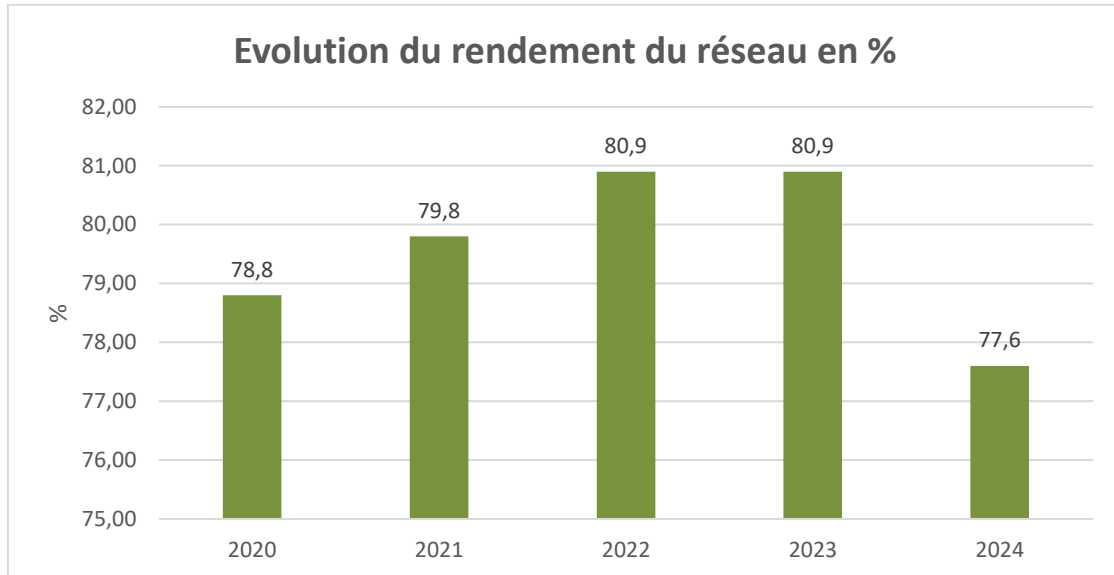
- Obtention des 15 points dans la partie A nécessaire pour ajouter les points de la partie B
- Obtention des 40 points dans les parties A+B nécessaire pour ajouter les points de la partie C

	Résultat pour l'USESA	Note
Partie A : plan des réseaux		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	Plan Carto existant pour 109 des 109 communes du territoire de l'USESA	10 pts / 10
VP.237 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	Mise à jour effectuée par le délégataire toute l'année	5 pts / 5
Partie B : inventaire des réseaux		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Inventaire existant pour l'ensemble des réseaux.	Oui
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre	Diamètre connus à 99% Matériaux connus à 97%	98,00%
VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	Précision cartographique connue à 98% La catégorie de l'ouvrage : aucun ouvrage déclaré sensible Mise à jour des plans par le délégataire tout au long de l'année.	Oui
Note totale suivant les critères VP238, VP239 et VP 240		15 pts / 15
VP.241 - Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Années de pose ou années présumées de pose renseignées à 94%	14 pts / 15
	Sous-total A et B	44 pts / 45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes et des servitudes sur le plan des réseaux	Ouvrages annexes inclus sur le plan carto existant	10 pts / 10
VP.243 - Inventaire des pompes et équipements électromécaniques	Inventaire existant pour l'ensemble des ouvrages de distribution et de stockage. L'inventaire est mis à jour et complété chaque année.	10 pts / 10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux		0 pts / 10
VP.245 - Inventaire des branchements : caractéristiques du ou des compteurs d'eau, date de pose du compteur	Liste d'abonnée existante pour l'ensemble de l'USESA mentionnant le n° du compteur, l'année de pose, son diamètre et l'emplacement de ce dernier pour chaque branchement.	10 pts / 10
VP.246 - Inventaire des recherches de pertes d'eau	Mise en place d'une sectorisation	10 pts / 10
VP.247 - Localisation des autres interventions sur le réseau	Tableau récapitulatif des interventions réalisées sur le réseau accompagné d'un plan de localisation de celles-ci.	10 pts / 10
VP.248 - Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	Programme pluriannuel des travaux existant sur une durée de 10 ans de 2020 à 2030 comprenant une estimation du linéaire à renouveler, du nombre de branchement à renouveler, du coût des travaux et leur localisation	10 pts / 10
VP.249 - Modélisation des réseaux	Modélisation des réseaux existante sur l'ensemble de l'USESA et réalisée sur le logiciel EPANET	5 pts / 5
	Total	109 pts / 120

4.3. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution est obtenu en faisant le rapport entre :
 -les volumes consommés autorisés additionnés des volumes vendus à d'autres services d'eau
 -et les volumes produits (volumes prélevés - besoins des usines) additionnés des volumes achetés.
 Cet indicateur est simple et dépend des consommations. Il ne traduit pas l'état physique du réseau.

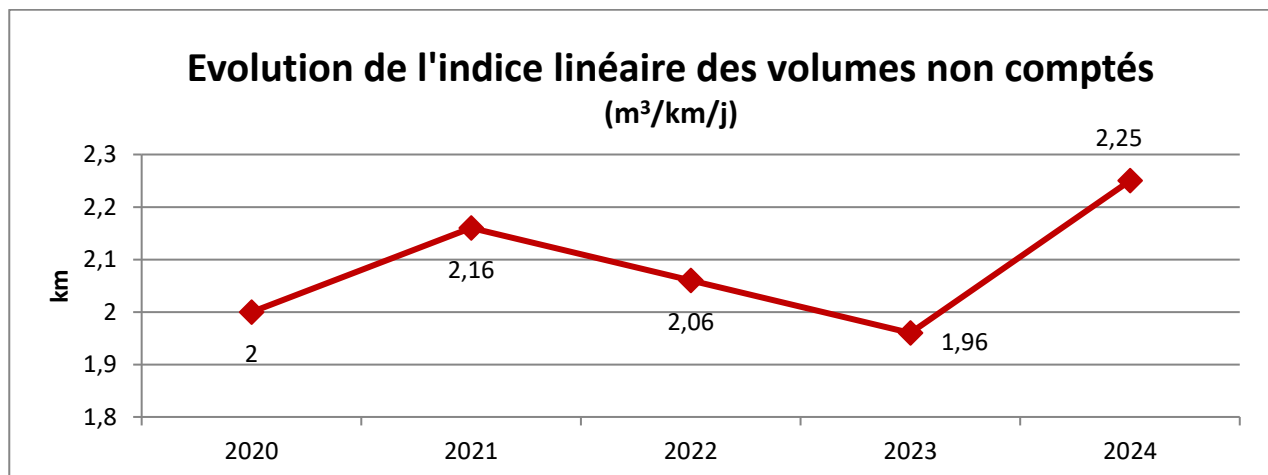
En 2024, le rendement du réseau est de 77.6 %



4.4. Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés : (volume mis en distribution - volume comptabilisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365.
 Cet indicateur traduit l'ensemble des volumes non comptés et ne porte pas uniquement sur les pertes mais aussi sur les volumes sans comptage.

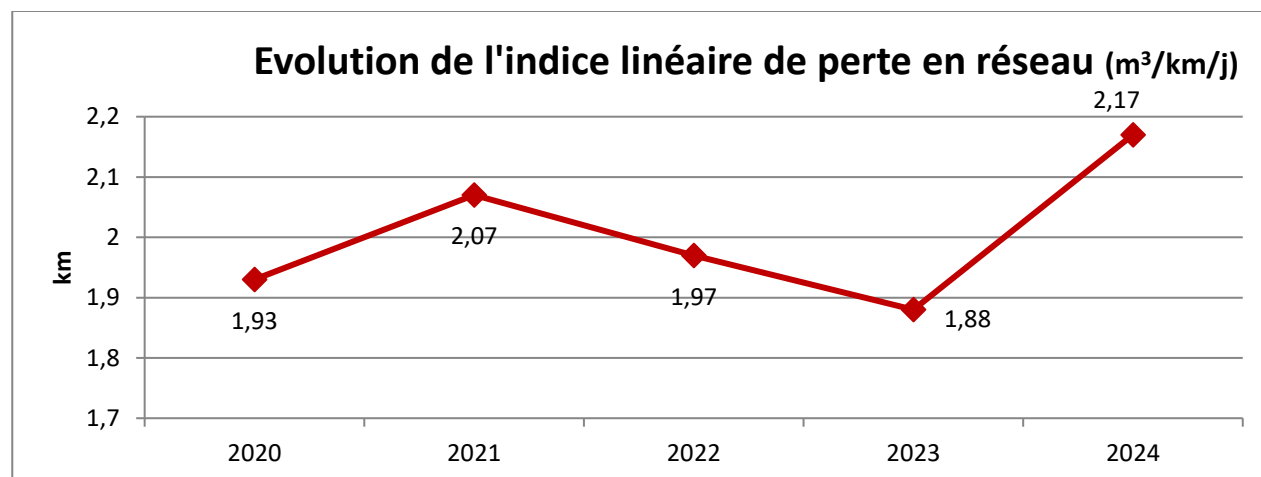
En 2024, l'ILVNC est de 2.25 m³/km/j



4.5. Indice linéaire des pertes en réseau

L'indice linéaire de perte en réseau évalue les pertes par fuite sur le réseau : (volume mis en distribution - volume consommé autorisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365. L'introduction d'estimations rend cet indicateur moins pertinent que l'indice linéaire des volumes non comptés.

En 2024, l'ILP est de 2.17 m³/km/j



4.6. Taux de renouvellement du réseau

Un programme de renouvellement des réseaux est engagé.

Les années précédentes, ces dépenses étaient financées en totalité par le syndicat.

RENOUVELLEMENT DU RESEAU 2020 - 2024

ANNEE	LINEAIRE RENOUELE (km) (canalisation hors branchements)	COUT HORS TAXES (canalisation + branchements)	LONGUEUR RESEAU (km) (canalisation hors branchements)	TAUX DE RENOUVELLEMENT EN %
2020	14.47	4 055 876 €	1 246.29	1.16 %
2021	17.07	3 405 807 €	1 353.93	1.26 %
2022	20.25	4 847 696 €	1 356.61	1.49 %
2023	20.86	4 620 252 €	1 376.29	1.52 %
2024	15.70	3 295 669 €	1 392.63	1.13 %
2020-2024	88.35	20 225 300 €		1.31 %

Taux de renouvellement du réseau en 2024 : 1.13 %

Coût des opérations de renouvellement en 2024 : 3 295 669 €

Taux moyen de renouvellement des réseaux 2020/2024 : 1.31 %

4.7. Indice d'avancement de protection de la ressource

Désignation du captage	Commune d'implantation du captage	Date arrêté de DUP	Indice d'avancement protection de la ressource*
Puits C1	Chézy-sur-Marne	04/05/2018	100%
Puits C2		04/05/2018	100%
Puits n°11		27/06/1995	80%
Prise d'eau en Marne	Chézy-sur-Marne	05/11/2021	80%
Puits F1bis	Torcy-en-Valois	17/06/1996 +11/03/2004	100%
Source Les Zièbres	Licy-Clignon	01/10/2013	100%
Source Billois	Monthiers	31/12/2016	100%
Source de La Pièce du Chaudron	La Chapelle- Monthodon/ Vallées en Champagne	05/02/1986	100%
Source du Moulin Blanc			
Source de Bonnesvalyn ou de la Chapellerie	Epaux-Bézu	08/09/2015	100%
Puits F2	Fère-en- Tardenois	18/05/1993	100%
Puits F3		10/10/2013 + 06/03/2018	100%
Puits F4			
Puits des Sablons	Nogent-L'Artaud	15/11/1993	100%
Source de Coupigny-Montlevon	Montlevon	19/02/1993	100%
Puits de la carrière	La Ferté-Milon	21/07/2009	100%
Source de St Quentin/Allan	Chézy-en- Orxois	27/06/2008	100%
Puits de Marolles	Marolles	22/09/1988	100%
Puits de Charly sur Marne	Saulchery	31/12/1992	100%
Source de la côte de Fay	Courmont	07/09/1993	80%
Source de la Poterie	Coincy	28/09/2009	80%
Puits du chemin des Brûlis	Coincy	31/05/2016	100%
Puits Les Marteleets	Coincy	18/11/2020	80%
Source de Sergy	Sergy	-	50%
Source des Rouesses	Nogentel	14/11/1986	100%
Puits de Pavant	Pavant	01/04/1992	80%
Source de Fontenaille	Breny	21/11/2016	80%
Source de la Dhuys	Haramont	24/11/1994	100%
Puits 1 Porte blanche	Villers-Cotterêts	24/11/1994	100%
Puits 2 Route de Vivières	Villers-Cotterêts	24/11/1994	100%
Puits F3	Villers-Cotterêts	19/05/2021	100%
Puits F4	Villers-Cotterêts	19/05/2021	100%
Indice consolidé d'avancement de la protection de la ressource			90.00 %

* 0 % aucune action

40 % avis hydrogéologue reçu

60 % arrêté préfectoral

20 % études environnementales et hydrogéologue en cours

50 % dossier déposé en préfecture

80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

4.8. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Le taux d'occurrence pour l'année 2023 est de 5.60 u/1000 abonnés (213 interruptions de service).

4.9. Délai d'ouverture de branchement et respect de ce délai

Le délai maximum d'ouverture de branchement pour un nouvel abonné est fixé à 1 jour.

Le taux de respect de ce délai maximal est de 100% en 2024.

4.10. Taux d'impayés

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est de 3%. Le montant des impayés s'élève à 379 530 €.

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'impayés (factures N-1)	2.14%	2.24%	2.43%	2.66%	3.00%
Montant TTC (factures N-1)	224 167 €	285 204 €	282 079 €	326 427 €	379 530 €

4.11. Réclamations

En 2024, le taux de réclamations écrites est de 1.25 pour 1000 abonnés.

Le nombre de réclamations écrites est de 48 dont 18 reçues par l'USESA et 30 reçues par Véolia.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de réclamations écrites pour 1000 abonnés	1.08	0.52	0.44	0.67	1.25

5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1. Montants financiers des investissements et des subventions

- *Travaux réglés en 2024*

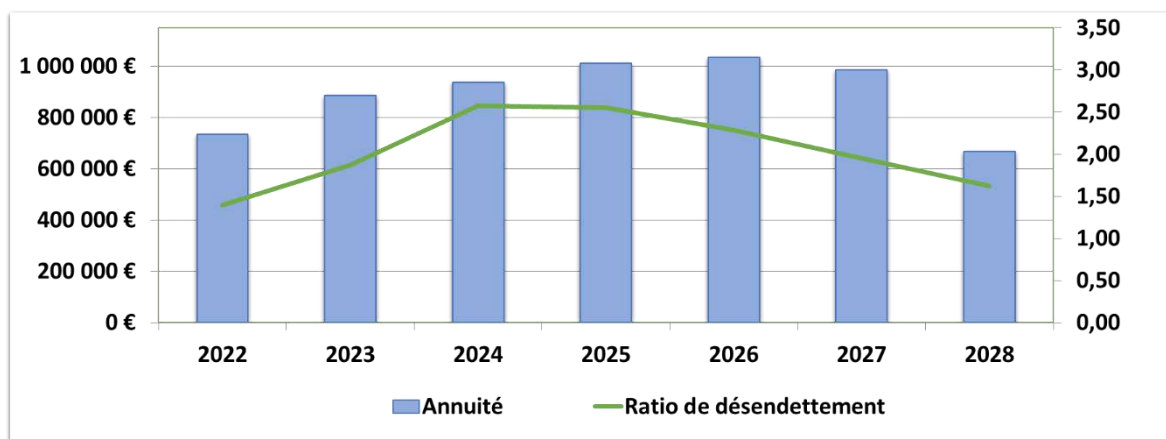
INVESTISSEMENTS 2024	DEPENSES T.T.C
Travaux de branchements neufs	281 098,83
Travaux de renouvellement de réseau	1 902 451,08
Travaux sur ouvrages – réhabilitation sécurisation réservoirs	413 762,48
Marché à Bon de commandes / travaux sur réseau	324 132,72
Travaux protection des captages (Mesures DUP)	7 536,00
Réhabilitation station de Fère en Tardenois - Etudes	33 478,20
Réhabilitation station de la Plaine – Château-Thierry	73 636,75
Interconnexion Château-Thierry/Villers-Cotterêts	230,40
Interconnexion Château-Thierry/Tardenois	185 841,28
Interconnexion Sergy/Courmont	51 783,00
Interconnexion Brumetz/Montigny l'Allier - Etudes	1 205 403,39
Interconnexion la Plaine / Les Chesneaux - Etudes	3 720 768,32
Interconnexion Coincy / Brecy- Etudes, travaux	135 417,59
Réhabilitation des puits	111 162,61
Elaboration du PGSSE (Plan Gestion Sécurité Sanitaire Eau)	161 926,39
Equipements (matériel informatique)	28 314,96
Acquisition de véhicule	17 793,36
TOTAL	8 654 737,36 €

- *Montants des subventions et autofinancement 2024*

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES
Investissements réglés	8 654 737 €	
Subventions perçues		3 611 830 €
Emprunt		1 000 000 €
TVA / FCTVA		1 396 424 €
Autofinancement		2 646 483 €
Total	8 654 737 €	8 654 737 €

5.2. Etat de la dette

Situation de la dette 2022-2028



Années	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Capital restant dû au 01/01 de l'exercice (€)	3 992 084	5 500 223	6 794 257	7 029 062	7 195 484	6 345 985	5 518 487
Annuité dette (€)	733 349	886 534	936 297	1 012 563	1 033 490	983 350	664 309
Intérêts (€)	166 844	180 568	171 102	178 985	183 991	155 852	131 285
Capital (€)	566 504	705 966	765 196	833 578	849 499	827 498	533 024
Ratio de désendettement (ans)	1,39	1,87	2,57	2,55	2,29	1,95	1,62

Situation de la dette actualisée suivant échéancier définitif après le dernier versement de l'emprunt de 2 M€ 2024/2025 au 31/03/2025.

5.3. Amortissements

Amortissements 2024	DEPENSES	RECETTES
Charges d'amortissements	1 324 580 €	
Reprise sur subventions		343 173 €
Charge à financer par la section de fonctionnement		981 407 €
TOTAL	1 324 580 €	1 324 580 €

5.4. Projets et travaux à l'étude

Le montant global du Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2028 s'élève à 39,1 M€ TTC.

Le montant des travaux courants de renouvellement de canalisation prévus en 2025 s'élève à 1,68 M€ HT.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2028 est présenté dans les tableaux des pages suivantes.

USES A - RPQS 2024

PPI 2024-2028

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024 - 2028

INTITULE OPERATION		N°CPTE	2024	2024	2024	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL DEPENSES 2024-2028
			BUDGET 2024	REALISE AU 08/11/2024	RESTE ENGAGE	PREVISIONS DEPENSES 2024	PREVISIONS DEPENSES 2025	PREVISIONS DEPENSES 2026	PREVISIONS DEPENSES 2027	PREVISIONS DEPENSES 2028	
BRANCHEMENTS	Travaux de branchements neufs et compteurs	2315	330 316,75	237 239,63	87 236,64	324 476,27	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 324 476,27
	BRANCHEMENTS OP 10001 Total		330 316,75	237 239,63	87 236,64	324 476,27	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 324 476,27
PROGRAMME RENOUVELLEMENT RESEAU	Programmation 2019-2023	2315	373 153,76	373 153,76		373 153,76					373 153,76
	Programmation 2024	2315	2 524 222,02	1 475 673,74	84 366,43	1 560 040,17	912 149,68				2 472 189,85
	Programmation 2025-2028	2315					2 000 000,00	3 840 000,00	3 920 000,00	4 000 000,00	13 760 000,00
	Frais de maîtrise d'œuvre /Publications AO	2315/2033	15 000,00	720,00		720,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	60 720,00
	TRAVAUX COURANTS OP 10002 Total		2 912 375,78	1 849 547,50	84 366,43	1 933 913,93	2 927 149,68	3 855 000,00	3 935 000,00	4 015 000,00	16 666 063,61
TRAVAUX SUR OUVRAGES		2031	-	-	-						-
	Réhabilitation réservoirs 2020 2021 - Etampes / Epaux	2313	-	-	-						-
	1 réservoir /an Villemoyenne 2023 - Coutemont Varennes 2024	2313	748 558,00	374 104,53	7 082,40	381 186,93	833 278,40	350 000,00	350 000,00	350 000,00	2 264 465,33
	Rénovation accord cadre / Epine/Trélou/Saint-Eugène 2	2313	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Rénovation Programme annuel Accord cadre	2313	90 000,00	-	-	-	90 000,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00	360 000,00
	Travaux préventifs / sécurisation	2313	126 118,51	39 657,95	700,00	40 357,95	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	520 357,95
		2313	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TRAVAUX SUR RESERVOIRS OP 10003 Total		964 676,51	413 762,48	7 782,40	421 544,88	1 043 278,40	560 000,00	560 000,00	560 000,00	3 144 823,28
MARCHE BONS DE COMMANDE	Marchés à bons de commande	2315	300 000,00	121 664,55	14 416,26	136 080,81	300 000,00	300 000,00	300 000,00	-	1 036 080,81
	2021-2025 (100 000 /250 000 H.T/an)	2315	200 253,62	200 253,62		200 253,62					200 253,62
	MARCHE BONS DE COMMANDE OP 10004 Total		500 253,62	321 918,17	14 416,26	336 334,43	300 000,00	300 000,00	300 000,00	-	1 236 334,43
TRAVAUX EXPLOITATION	Travaux liés à l'exploitation	2313	-	-	-	-	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	240 000,00
	Travaux sécurisation ouvrages nvelles communes	2315	60 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-
	TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION OP 10005 Total		60 000,00	-	-	-	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	240 000,00
DUP CAPTAGES	Travaux DUP (Révision des DUP P.11 et Brécy) 2024 Rév.	2313	31 292,00	3 756,00	7 536,00	11 292,00	-	-	-	-	11 292,00
	TX DUP nouvelles communes (Brécy- Coincy)	2313	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TRAVAUX DUP SUR CAPTAGES OP 10008 Total		31 292,00	3 756,00	7 536,00	11 292,00	-	-	-	-	11 292,00
REHABILITATION STATION FERE EN TARDENOIS	Etudes maîtrise d'œuvre 70 000 € HT - 84 000 € TTC	2313/2033	1 578 639,26			-	100 000,00				100 000,00
	Missions connexes (bornage,)	2313		3 118,20	70 331,18	73 449,38					73 449,38
	Travaux Marché	2313	-	-		-	200 000,00	2 300 000,00			2 500 000,00
	REHABILITATION STATION TARDENOIS OP 10025 Total		1 578 639,26	3 118,20	70 331,18	73 449,38	300 000,00	2 300 000,00			2 673 449,38
USINES DE TRAITEMENT DES PESTICIDES	Etudes / Diagnostics	2313	8 601,60	-	8 601,60	8 601,60					8 601,60
	Maîtrise d'œuvre usines	2313	50 000,00	-		-	50 000,00	50 000,00	50 000,00		150 000,00
	Travaux usines	2313	-			-		600 000,00	600 000,00	600 000,00	1 800 000,00
	USINES TRAITEMENT PESTICIDES OP 10033 Total		58 601,60	-	8 601,60	8 601,60	50 000,00	650 000,00	650 000,00	600 000,00	1 958 601,60
STATION DE LA PLAINE	Etude/Réhabilitation usine de la Plaine	2031	58 894,90	63 052,39	1 908,00	64 960,39					64 960,39
	Missions connexes (géotechniques - géodetection..)	2315	-	-	-	-					-
	Réhabilitation usine de la Plaine	2313	11 124,36	10 584,36	2 376,00	12 960,36					12 960,36
	Raccordements	2315	-	-	-	-					-
	REHABILITATION STATION LA PLAINE OP 10019 Total		70 019,26	73 636,75	4 284,00	77 920,75					77 920,75

USES A - RPQS 2024

INTERCONNEXION CHÂTEAU THIERRY - LA FERTE-MILON VILLERS COTTERETS	Etudes - Maîtrise d'œuvre	4581	-	-	-						-
	Travaux	4581	30 000,00	-	230,40	230,40					230,40
	INTERCONNEXION St Gengoulph Villers Cotterets OP 10017 Total		30 000,00	-	230,40	230,40					230,40
INTERCONNEXION CHÂTEAU TARDENOIS	Frais d'etudes - Maîtrise d'œuvre	2315/2033	5 396,40	5 396,40	-	5 396,40					5 396,40
	Travaux + Raccordements 90 000	2315	186 072,88	180 444,88	-	180 444,88					180 444,88
	INTERCONNEXION CHÂTEAU /TARDENOIS OP 10020 Total		191 469,28	185 841,28	-	185 841,28					185 841,28
INTERCONNEXION SERGY COURMONT	Frais d'etudes - Maîtrise d'œuvre - CSPS - frais connexes	2315	-	3 562,80	11 352,00	9 914,80	5 000,00				14 914,80
	Tvx + Raccordements 4 548 ht (estima projet)	2315	91 918,20	48 220,20	34 344,60	77 564,80	5 000,00				82 564,80
	INTERCONNEXION SERGY COURMONT OP 10028 Total		91 918,20	51 783,00	45 696,60	87 479,60	10 000,00				97 479,60
CANALISATION RESERVOIRS La Plaine /Les Chesneaux /SNCF	Frais d'etudes - Maîtrise d'œuvre 79118,82€ TTC / CSPS	2315	58 078,73	21 748,10	11 330,61	33 078,71	25 000,00				58 078,71
	Travaux marché Lot1 &2: 4 441 483,95 € HT 5 329 780,74 TTC	2315	2 688 763,14	3 236 654,48	834 268,29	4 070 922,77	1 144 000,00				5 214 922,77
	CANALISATION CHESNEAUX LAUCONNOIS OP 10029 Total		2 746 841,87	3 258 402,58	845 598,90	4 104 001,48	1 169 000,00	-	-	-	5 273 001,48
REHABILITATION DES PUITES	Analyse productivité des puits (Diagnostic 12 captages n	2313	143 649,60	458,29		458,29	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	480 458,29
	Diagnostic captages nouvelles communes + piézomètres	2313	105 918,00	110 704,32	-	110 704,32	-	-	-	-	110 704,32
	REHABILITATION PUITES OP 10023 Total		249 567,60	111 162,61	-	111 162,61	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	591 162,61
INTERCONNEXION BRUMETZ MONTIGNY L'ALLIER	Frais études (Avenant 3823,04 €HT)/MO/CSPS/	2315	38 436,50	29 150,63	10 022,32	39 172,95					39 172,95
	Travaux Marché lots 1 et 2 : 1 151 076€ TTC (dont surpres	2315	1 279 268,00	1 003 199,31	170 635,39	1 173 834,70	-				1 173 834,70
	INTERCONNEXION BRUMETZ MONTIGNY L'ALLIER OP 10032 Total		1 317 704,50	1 032 349,94	180 657,71	1 213 007,65	-				1 213 007,65
INTERCONNEXION BRECY - COINCY	Frais études (100% marché MO Safege) / sondage /annon	2315/2033	82 176,00	49 745,37	46 118,98	95 864,35	25 000,00	-	-	-	120 864,35
	Travaux Estimation 1 800 000 € TTC	2315	750 000,00	-	240 000,00	240 000,00	1 600 000,00	-	-	-	1 840 000,00
	INTERCONNEXION BRECY - COINCY OP 10035 Total		832 176,00	49 745,37	286 118,98	335 864,35	1 625 000,00	-	-	-	1 960 864,35
INTERCONNEXION CHARLY SUR MARNE	Frais études	2315	-	-	-	-	-	-	20 000,00	20 000,00	40 000,00
	Travaux	2315	-	-	-	-	-	-	-	618 000,00	618 000,00
	INTERCONNEXION CHARLY		-	-	-	-	-	20 000,00	-	638 000,00	658 000,00
INTERCONNEXION SURMELIN/BRIE	Frais études	2315	-	-	-	-	-	-	30 000,00	30 000,00	60 000,00
	Travaux	2315	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	INTERCONNEXION SURMELIN/BRIE OP 10034		-	-	-	-	-	30 000,00	-	30 000,00	60 000,00
MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR	Etude patrimoniale 70280 € HT - 84336 € TTC (compris	2031	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Mise en place suivi pesticides /analyses/Métabolites	2031	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR OP 10022 Total		-	-	-	-	-	-	-	-	-
ELABORATION DU PGSSE	Etude PGSSE sur l'ensemble du territoire (Amodiag - Ma	2031	135 300,00	65 323,16	70 220,06	135 543,22	70 220,06	-	-	-	205 763,28
	Travaux (2023-2026)	2313/2315	158 212,27	53 012,03	67 689,96	120 701,99	100 000,00	100 000,00	100 000,00	-	420 701,99
	PGSSE OP 10030 Total		293 512,27	118 335,19	137 910,02	256 245,21	170 220,06	100 000,00	100 000,00	-	626 465,27
INTERCONNEXION MAROLLES	Frais études	2315	-	-	12 840,00	12 840,00	3 000,00				15 840,00
	Travaux	2315	-	-	-	-	500 000,00				500 000,00
	INTERCONNEXION MAROLLES OP 10037		-	-	12 840,00	12 840,00	503 000,00	-	-	-	515 840,00
ACQUISITION DE TERRAIN	Aquisition terrain	2111	-	-	-	-	1 000,00				1 000,00
	Stratégie foncière 100 000 €/an 2021-2024	2111	100 000,00	-	-	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	500 000,00
	ACQUISITION TERRAIN Total		100 000,00	-	-	100 000,00	101 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	501 000,00
INFORMATIQUE	Matériel informatique /équipement bureau	2183/2184	36 000,00	28 314,96	-	28 314,96	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	48 314,96
	EQUIPEMENT INFORMATIQUE OP 54 Total		36 000,00	28 314,96	-	28 314,96	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	48 314,96
ACQUISITION VEHICULE		2182	32 793,36	17 793,36	-	17 793,36	-	-	-	-	17 793,36
	ACQUISITION VEHICULE OP 55 Total		32 793,36	17 793,36	-	17 793,36	-	-	-	-	17 793,36
TOTAL			12 428 157,86 €	7 756 707,02 €	1 793 607,12 €	9 640 314,14 €	8 633 648,14 €	8 300 000,00 €	6 130 000,00 €	6 378 000,00 €	39 081 962,28 €

Travaux courants de renouvellement de canalisations prévus en 2025

Commune	Rue	Linéaire (m)	Diamètre canalisation prévisionnel	Branchement	Estimation Montant des travaux
MONTIGNY L'ALLIER	Grande rue RD 9	525	125	45	235 000 €
DHUYS ET MORIN EN BRIE	RD 865 de Bochage d'en Haut à Soudan	2 550	125	7	450 000 €
ROCOURT SAINT MARTIN	RD 1 route principale	660	100	60	395 000 €
ARMENTIERES SUR OURCQ	Rue du château RD 79	320	125	5	100 000 €
VILLERS-COTTERETS	Rue du Général Mangin	230	200	41	250 000 €
BRENY	Route de Neuilly RD 79	420	125	40	220 000 €
SERGY	Rue du Moulin RD 79	350	60	11	100 000 €
Total renouvellement 2025		5 055		209	1 750 000 €

6. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

6.1. Abandons de créances

En 2024, le nombre de demandes d'abandons de créance reçues est de 45.

Le montant des abandons de créance ou de versements à un fond de solidarité est de 1089.53 €.

Ce montant divisé par le volume vendu représente 0.00025€/m³.

6.2. Mesure pour l'action sociale : le Programme « Eau responsable »

Depuis 2014, un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau a été mis en place, le programme « Eau responsable »

Ce programme s'inscrit dans le cadre des mesures en faveur de l'action sociale, instituées par le Contrat de Délégation de Service Public mis en œuvre au 1^{er} mars 2013 et modifié par les avenants n°1 du 12 mars 2014, n°3 du 17 décembre 2015 et n°11 du 4 décembre 2023.

Un compte dédié « Programme Eau Responsable » est affecté à l'aide au paiement des factures d'eau des abonnés en situation de précarité.

Les conditions d'intervention sont fixées par le règlement intérieur institué le 19 décembre 2023.

⇒ **Bénéficiaires des aides**

Abonnés en difficulté de paiement de leur facture d'eau pour cause de situation de précarité. L'USESA est alertée par le délégataire, les maires des communes, les Centres Communaux d'Actions Sociale ou l'abonné lui-même.

⇒ **Conditions d'attribution des aides**

L'appréciation de l'aide est faite à l'examen du dossier indiquant :

- la situation sociale de l'abonné
- le motif justifiant les difficultés de paiement
- l'état du compte abonné
- son effort à contribuer au paiement de sa dette (échéancier)

Le montant de l'aide porte exclusivement sur la part « eau potable » facturée par l'USESA et Véolia. L'abonné ne peut recevoir qu'une aide par an.

Le Programme Eau Responsable Bilan financier au 31/12/2024

Exercices	Enveloppe Compte dédié	Nombre de bénéficiaires	Montant des aides attribuées	Solde annuel	Solde cumulé
mars-13	16 667 €	0	0	16 667,00 €	16 667,00 €
2014	20 000 €	21	3 193,00 €	16 807,00 €	33 474,00 €
2015	20 000 €	29	6 082,95 €	13 917,05 €	47 391,05 €
2016	20 000 €	45	9 305,05 €	10 694,95 €	58 086,00 €
2017	20 000 €	53	9 476,00 €	10 524,00 €	68 610,00 €
2018	20 000 €	67	10 296,00 €	9 704,00 €	78 314,00 €
2019	20 000 €	43	7 265,00 €	12 735,00 €	91 049,00 €
2020	20 000 €	35	6 318,00 €	13 682,00 €	104 731,00 €
2021	23 000 €	26	5 145,00 €	17 855,00 €	122 586,00 €
2022	23 000 €	46	9 231,00 €	13 769,00 €	136 355,00 €
2023	23 000 €	52	13 458,00 €	9 542,00 €	145 897,00 €
2024	3 000 €	40	11 130, 00 €	- 8 130, 00 €	137 767,00 €
TOTAL	205 667 €	457	90 900 €	137 767 €	

En 2024, le nombre de demandes reçues ainsi que de bénéficiaires a été de 40.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le dispositif « Programme Eau Responsable » jusqu'alors abondé de 20 000 € annuel a été modifié suivant la délibération du comité syndical du 19 décembre 2023. Le versement du fonds a été supprimé pour le contrat de l'USESA afin d'utiliser le solde excédentaire jusqu'à la fin du contrat actuel de délégation de service public.

L'enveloppe annuelle de 3 000 € sur le contrat de Villers-Cotterêts continue d'être versée.

6.3. Coopération décentralisée (application de l'article L.1115-1-1 du CGCT)

La Loi n° 2005-95 du 9 février 2005, dite Loi Oudin, offre la possibilité aux EPCI, dans la limite de 1% des ressources de leur budget, de mener des actions de coopération avec les collectivités locales étrangères et leur groupement ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Toute demande d'aide, attribuée après examen du dossier, fait l'objet d'une convention de partenariat dans le but de fixer les obligations de l'association humanitaire.

Dans ce cadre, l'USESA réserve une enveloppe d'un montant maximum de 10 000 €/an.

Il n'y a pas eu de demande d'aide en 2024.

7. INDICATEURS DU SERVICE

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	2023	2024
Estimation du nombre d'habitants desservis	81 769	82 491
Prix T.T.C du service pour 120 m ³ (toutes redevances et taxes comprises)	2.90€ TTC m ³ au 01/01/2023 2.96€ TTC m ³ au 01/01/2024	2.96€ TTC m ³ au 01/01/2024 3.20€ TTC m ³ au 01/01/2024
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour	1 jour
INDICATEURS DE PERFORMANCE	2023	2024
Taux de conformité bactériologique	99.7 %	99.7%
Taux de conformité physico-chimique	88.9 %	91.2%
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	109/120	109/120
Rendement du réseau AEP	80.9%	77.6%
Indice linéaire des volumes non comptés	1.96 m ³ /j/km	2.25 m ³ /j/km
Indice linéaire de perte en réseau	1.88 m ³ /j/km	2.17 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement du réseau AEP	1.28 %	1.31 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	91.7 %	90.00 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité / volume vendu	0.00011 €/m ³	0.00025 €/m ³
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	6.30 u/1000 abonnés	5.60 u/1000 abonnés
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente	2.66 %	3.00 %
Taux de réclamation écrite	0.67 u/1000 abonnés	1.25 u/1000 abonnés
Durée d'extinction de la dette	1.90 années	2.57 années

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

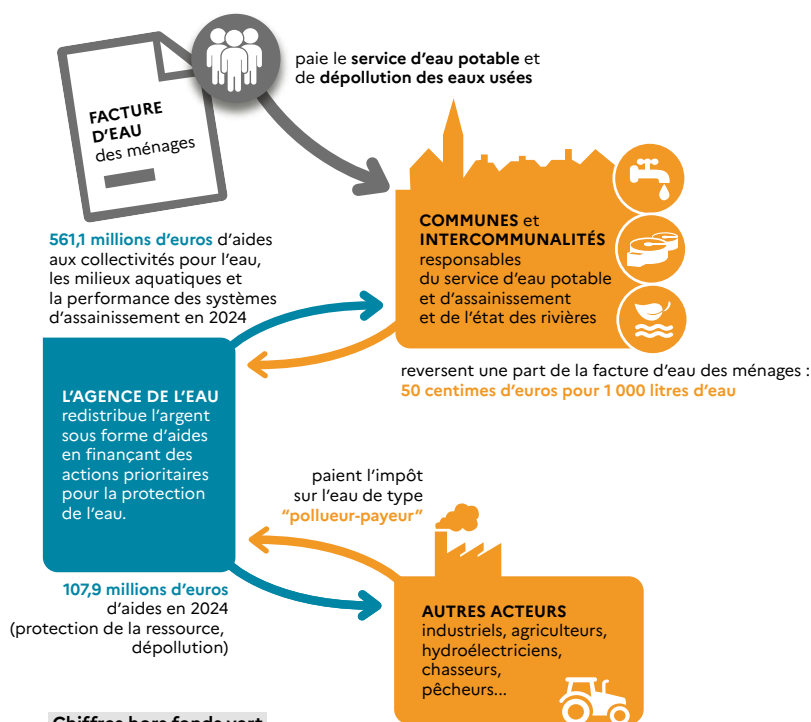
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.



Chiffres hors fonds vert

©AESN

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 674 M€ dont plus de 403 M€ en provenance de la facture d'eau.

2024

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?

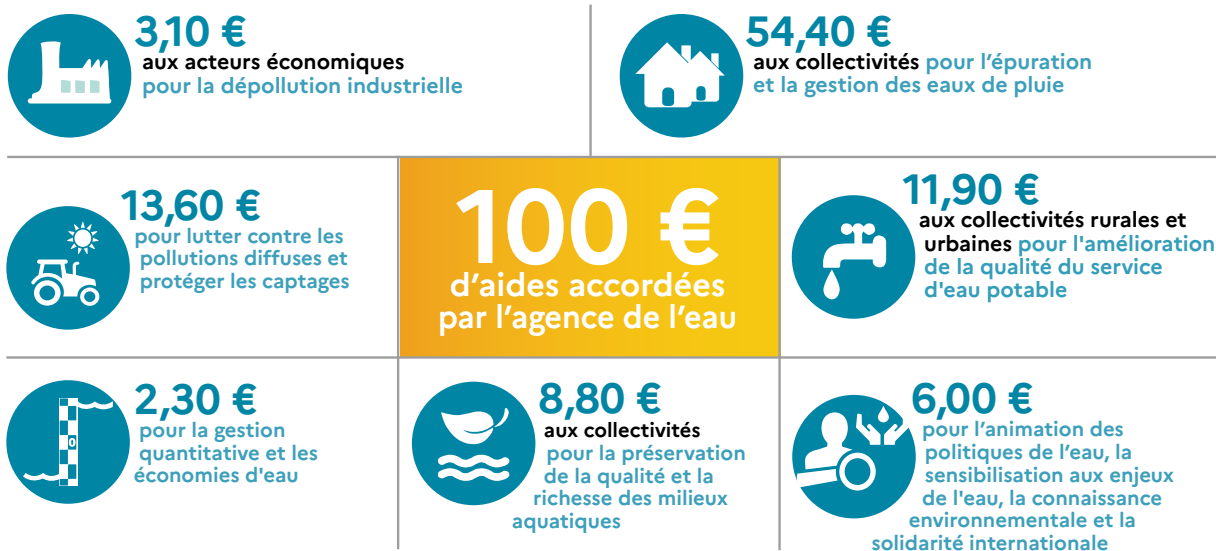


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

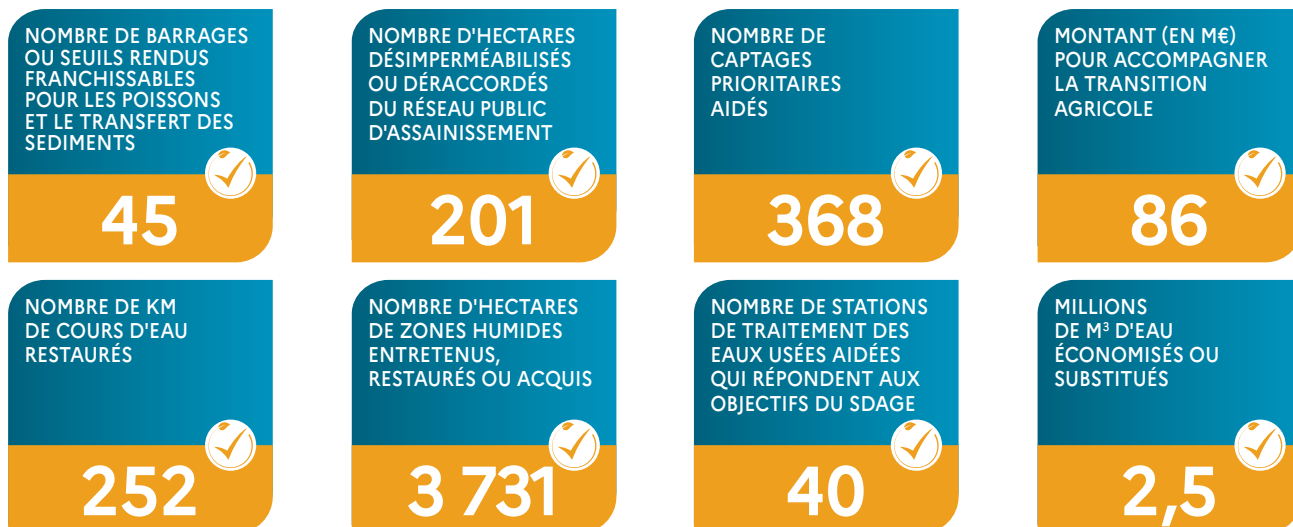
Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2024

Plus de 700 M€ d'aides financières ont été accordées pour soutenir 4 050 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour la dernière année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024. 65 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. De plus l'agence de l'eau a attribué 44,5 M€ aux collectivités au titre du fonds vert, volet "renaturation des villes et villages".

EN 2024...



LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU



Le nouveau programme est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Avec une enveloppe de 4,7 milliards d'euros pour 6 ans, il répond à des priorités stratégiques, et mobilise des moyens permettant de fédérer tous les acteurs du bassin autour d'ambitions communes comme garantir un bon état des eaux, préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement

en eau potable ou encore accompagner la transition agricole pour l'eau et reconquérir la biodiversité.

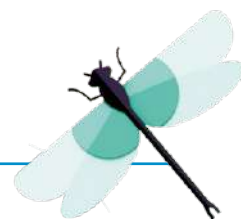
Pour connaître les aides possibles :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030>

LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Le dispositif légal de la réforme des redevances, inscrit dans la loi de finances pour 2024, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il instaure, notamment, trois nouvelles redevances : redevance pour consommation d'eau potable, redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif et redevance de performance des réseaux d'eau potable, venant se substituer aux redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte. Cette réforme vise à renforcer et à rendre plus lisible la mise en œuvre des principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur » ainsi qu'à valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse de leurs réseaux. Elle a également pour objectif de rééquilibrer progressivement les contributions des différentes catégories des redevables en diminuant la part des ménages dans la fiscalité de l'eau, tout en renforçant pour tous le « signal-prix » et en incitant à la sobriété. Ces ressources fiscales financeront notamment le déploiement du Plan Eau et permettront d'accompagner plus vite et plus fortement les acteurs des territoires face au changement climatique.

<https://www.eau-seine-normandie.fr/reforme-redevance-2025>



CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !



Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

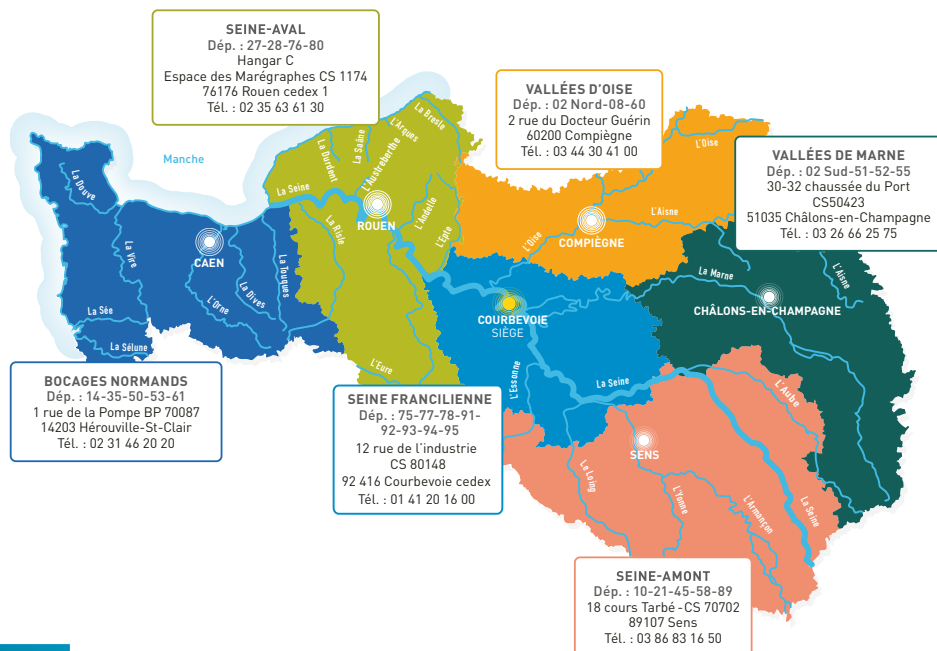
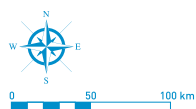
L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi
sur l'eau

**1 MISSION
COMMUNE**

pour l'eau,
la biodiversité
et le littoral

**4 GRANDES
PRIORITÉS**

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS
ENGAGÉS**

pour une expertise
au service de l'eau,
sur le territoire
métropolitain

2024

L'eau, une priorité
pour tous !

2024 marque
pour les 6 agences
de l'eau 60 années
d'engagement
pour l'eau.



8. COMITE SYNDICAL DE L'USESA

<u>Commune de Bézu Le Guéry</u> DEVIRON Francine Titulaire DEVIRON Thibault Suppléant	<u>Commune de Montreuil aux Lions</u> DER SARKISSIAN Jean-Pierre Titulaire DEVIRON Olivier Suppléant	<u>Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry</u> ALEXANDRE David Titulaire ARNEFAUX Alain Titulaire BANDRY Didier Vice-Président BANDRY Jean-Pierre Titulaire BUREL Régis Titulaire DOBSKI Philippe Titulaire DUJON Régis Titulaire FOULON Didier Titulaire FRAEYMAN Fabien Titulaire FREX Dominique Titulaire GABRIEL Madeleine Titulaire GLEIZE Séverine Titulaire GRUZON Laurent Titulaire HAY Etienne Titulaire HOERTER Michel Titulaire HUBIER Maxime Titulaire JACQUIN Claude Titulaire JUILLET Jean-Etienne Titulaire LEVEQUE Yves Titulaire LOYAUX Emmanuel Titulaire MAGNIER Jean-Luc Vice-Président MALEZE Patrick Titulaire MANGIN Eric Vice-Président PANTOUX Jean-Luc Titulaire PEUGNIEZ Michaël Titulaire POLIN Jean-Pierre Titulaire REZZOUKI Mohamed Vice-Président RICHARD Catherine Titulaire SAROUL Daniel Titulaire STOFFERIS Régine Titulaire TRICONNET Nelly Vice-Présidente VAUDE Gaëlle Titulaire VEROT Vincent Titulaire ZATWARNICKI Jean-Michel Titulaire BARBIER Maryvonne Suppléante BOYOT Jacques Suppléant CALIS Gérard Suppléant DADOU Ghislain Suppléant DIEDIC Nicolas Suppléant EUGENE Sébastien Suppléant FERNANDEZ Didier Suppléant GAUTHIER Ludovic Suppléant GUILLEMAN Michel Suppléant HEDOIN Baptiste Suppléant JOURDAIN Gilles Suppléant THOMAS Rémy Suppléant
<u>Commune de Breny</u> VALET Eric Titulaire JOURDAIN Sébastien Suppléant	<u>Commune de Nogent l'Artaud</u> DUCLOS Dominique Titulaire GUILLON Jean-Paul Suppléant	
<u>Commune de La Chapelle sur Chézy</u> PICARD Florence Titulaire LOISEAU Patricia Suppléante	<u>Commune de Oulchy le château</u> MATHIS Michel Vice-Président LANDRIEUX Tanguy Suppléant	
<u>Commune de Charly sur Marne</u> ROMELOT Martine Vice-Présidente VALENTE Ninjah Suppléante	<u>Commune de Pavant</u> PITTON-TERRIEN Michel Titulaire LEMONNIER Franck Suppléant	
<u>Commune de Chézy sur Marne</u> HERNANDEZ Maryse Vice-Présidente MOUROT Laurent Suppléant	<u>Commune de Romeny sur Marne</u> LLOANCY David Titulaire JANOT Philippe Suppléant	
<u>Commune de Coupriu</u> BLAVET Gérard Titulaire THIRIOT Jérôme Suppléant	<u>Commune de Saulchery</u> PITTANA Stéphane Titulaire CHAPUIS Yves Suppléant	
<u>Commune de Crouettes sur Marne</u> ADAM Hubert Titulaire BAUDOIN Dany Suppléant	<u>Commune de Vendières</u> ROBIN Claude Titulaire ESCHARD Philippe Suppléant	
<u>Commune de Dompnin</u> BELLEVILLE Catherine Titulaire NAUDÉ Geoffroy Suppléant	<u>Commune de Veully La Poterie</u> DAZARD Hugues Président BRUANT Audrey Suppléante	
<u>Commune de L'Epine aux Bois</u> MARTIN Philippe Titulaire PIERRE Nathalie Suppléante	<u>Commune de Viels-Maisons</u> PARENT-DEFER Elisabeth Titulaire LEMOINE Alexandre Suppléant	
<u>Commune de Essises</u> MINETTE Michel Titulaire TREHEL Michelle Suppléante	<u>Communauté de Communes du Pays de Valois</u> CHARBONNIER Patrick Titulaire PROFIT Benoît Suppléant	
<u>Commune de Lucy le Bocage</u> HOURDRY Mathieu Titulaire SCHRANTZ Grégory Suppléant	<u>Communauté de Communes Retz en Valois</u> BAHU Nicolas Titulaire BRANQUARD André Titulaire CARION Denis Titulaire CANTOT Dominique Vice-Président DAVIN Benoît Titulaire GEBKA Jacques Vice-Président LAVOIX Olivier Titulaire MALET Madeleine Titulaire PAULY Brigitte Titulaire TATIN Christian Titulaire BIZOUARD Olivier Suppléant QUENARDEL Alexandre Suppléant SIMEON Bertrand Suppléant	
<u>Commune de Marigny en Orxois</u> MARCHAL Philippe Vice-Président KRETZ Didier Suppléant		
<u>Commune de Montfaucon</u> BRUNEAUX Henri Titulaire GEORGE Nicole Suppléant		

